

Limiter les risques d'intoxications

SOMMAIRE

- Les appareils à combustion avec raccordement > p. 1
- Les appareils à combustion sans raccordement > p. 3
- Les pièces en communication avec le garage > p. 3
- En cas de travaux > p. 4

Pour notre confort (chauffage, eau chaude), nos besoins courants (cuisine), nous brûlons des produits combustibles (gaz naturel distribué par le réseau, gaz en bouteille, bois, charbon, fioul) dans nos logements. Cette combustion a besoin de l'oxygène de l'air. Elle produit des gaz et des poussières (cendres, suies). Lorsque cette combustion est incomplète, un gaz toxique peut se dégager : le monoxyde de carbone (CO). Ce gaz est très dangereux. Nos sens ne nous permettent pas de le détecter : il est incolore, inodore et se diffuse rapidement dans l'atmosphère.

L'intoxication par le monoxyde de carbone figure parmi les principales causes d'intoxication pendant les activités domestiques. Chaque année plusieurs centaines de personnes meurent en France d'intoxication dans ces circonstances.

Par ailleurs, l'utilisation de produits lors de travaux d'embellissement (peinture, colle à moquette) peut être à l'origine d'intoxications par les solvants contenus dans les produits manipulés.

LES APPAREILS À COMBUSTION AVEC RACCORDEMENT

La situation à risque

Ces appareils (chauffe-eau à gaz par exemple) ou équipements (cheminée à bois) sont raccordés à un conduit destiné à évacuer vers l'extérieur du logement les gaz et les poussières (fumées) produits par la combustion.

La combustion peut être incomplète pour plusieurs raisons :

- le mélange du combustible avec l'air se fait mal,
- il n'y a pas assez d'air,
- l'évacuation des gaz de combustion s'effectue mal.

Limiter les risques d'intoxications

Les moyens de prévention

- Pour que le mélange de l'air et du combustible se fasse comme prévu par le constructeur des appareils à combustion, faites-les installer et entretenir régulièrement (une fois par an) par des installateurs professionnels. Consultez et conservez la notice de vos appareils : elle contient les conseils d'entretien courant.
- Pour qu'il y ait toujours assez d'air assurant la combustion, veillez à ce que les entrées d'air dans le logement soient dégagées de tout obstacle et que les conduits d'évacuation des fumées ne soient pas obstrués.

La détermination de la position et des dimensions de ces entrées d'air ne peut être faite que par un professionnel maîtrisant ces techniques et connaissant la réglementation. Si elles sont trop grandes et mal placées, vous risquez de consommer trop d'énergie pour vous chauffer et de ressentir des courants d'air froid désagréables. Si elles sont trop petites, c'est votre sécurité qui est en jeu car vos appareils à combustion risquent de ne pas recevoir assez d'air frais.

De même, l'emplacement et la section du conduit d'évacuation doivent être définis par un professionnel. Un conduit de section insuffisante, comportant des dévoiements ou débouchant à l'extérieur à une hauteur insuffisante limite fortement le tirage de l'appareil qui y est raccordé.

Si vous faites faire des travaux pouvant modifier la ventilation du logement (pose d'un extracteur en cuisine, création d'une cheminée, changement de fenêtres, isolation des murs, changement de mode de chauffage), faites vérifier par l'installateur ou l'entreprise qu'il y a toujours assez d'air pour la combustion.

- Pour que les gaz s'évacuent bien par le conduit, faites le ramoner régulièrement.

C'est une obligation⁽¹⁾. Le ramonage doit avoir lieu deux fois par an, dont une fois pendant la période d'utilisation. Il consiste à nettoyer le conduit par un procédé mécanique pour en éliminer les suies et s'assurer de l'absence d'obstacle sur toute la longueur du conduit. Il doit être effectué par une entreprise qualifiée qui vous remettra un certificat de ramonage. L'initiative du ramonage revient à l'utilisateur en cas d'installation individuelle, au propriétaire ou au syndic en cas d'installation collective.

Remarques importantes :

Des signes visibles sont des alertes, prêtez-y attention :

- de la rouille ou des traces de coulures brunes sur les conduits métalliques,
- des fissures ou des tâches brunes le long du conduit en maçonnerie, sont des signes que votre installation présente des défauts. Les gaz toxiques issus d'une combustion incomplète peuvent se répandre dans le logement par ces défauts. Faites vérifier votre installation rapidement.

Ne raccordez jamais un appareil à combustion sur un conduit existant sans prendre la précaution de vérifier à quoi il sert et dans quel état il se trouve. En logement collectif, vous pourriez mettre en jeu la vie des occupants d'autres logements car certains conduits sont utilisés par plusieurs appartements.

¹ Règlement sanitaire départemental (article 31) fiche « intoxication »

Limiter les risques d'intoxications

Ne raccordez jamais une hotte de cuisine sur l'extraction de la ventilation collective qui n'est pas prévue à cet effet.

LES APPAREILS À COMBUSTION SANS RACCORDEMENT

La situation à risque

Certains appareils à combustion ne sont pas raccordés à un conduit débouchant à l'extérieur du logement, comme des modèles anciens de chauffe-eau, des appareils de chauffage à gaz butane déplaçables dans le logement, des poêles à pétrole. Les gaz issus de la combustion sont rejetés directement dans l'atmosphère du logement. Aussi, le danger est-il très grand, en cas de combustion incomplète, car le monoxyde de carbone se retrouve immédiatement mélangé à l'air que vous respirez.

Les moyens de prévention

Remplacez dès que possible ces produits par des appareils raccordés que vous ferez installer par un professionnel qui vous conseillera sur les conditions à créer pour que l'air nécessaire à la combustion arrive en quantité suffisante.

Tant que ces appareils ne peuvent pas être remplacés, maintenez une ventilation importante du logement et utilisez les pendant de courtes durées, jamais en permanence. Pour qu'il y ait toujours assez d'air assurant la combustion, veillez à ce que les entrées et les sorties d'air dans le logement soient dégagées de tout obstacle. Ne calfeutrez surtout pas les portes ni les fenêtres.

LES PIÈCES EN COMMUNICATION AVEC LE GARAGE

La situation à risque

Un garage peut être mis en relation avec le reste du logement :

- par une porte de communication donnant directement accès dans une pièce,
- par le plafond qui se trouve être le plancher de pièces situées au-dessus.

Lorsqu'un moteur de voiture est en marche dans ce garage, le monoxyde de carbone dégagé par ce moteur peut pénétrer dans le logement par l'ouverture de la porte ou à travers le plancher et mettre en danger les occupants du logement.

Les moyens de prévention

Évitez de faire fonctionner un moteur (voiture, tondeuse...) dans un garage fermé. Si toutefois, vous devez le faire fonctionner, maintenez grande ouverte la porte du garage. Si possible, garer la voiture avec le pot d'échappement du côté de la porte de sortie du garage.

Calfeutrez la porte de communication entre le garage et le logement.

Avant d'installer une pièce au-dessus d'un garage, vérifiez si le plafond du garage ne comporte pas de fissure. S'il est réalisé en bois, il est indispensable de réaliser un ouvrage qui empêchera l'air de passer : chape par exemple. Demandez conseil à un professionnel pour déterminer la solution la mieux adaptée à votre situation.

Limiter les risques d'intoxications

EN CAS DE TRAVAUX

De nombreux travaux nécessitent l'usage de produits contenant des solvants (peinture, vitrification, collage de moquette...).

Les produits diluants sont des composants essentiels des peintures. Ils rendent la peinture fluide ce qui permet de l'appliquer facilement. Ces produits sont volatils, c'est-à-dire qu'ils s'évaporent dans l'atmosphère des pièces que l'on repeint pendant la période de séchage, qui est plus ou moins longue suivant les produits.

Leur respiration peut entraîner des troubles (maux de tête, irritation...) en particulier chez les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour éviter de concentrer ces produits dans l'air que vous respirez, il est indispensable d'aérer les pièces en travaux, simplement en ouvrant les fenêtres.

Des progrès constants permettent de limiter l'usage de solvants odorants (comme le white spirit). Vous trouvez maintenant facilement à acheter des produits dits « à l'eau ». Ils contiennent néanmoins des solvants. Aussi convient-il d'aérer les pièces où vous les utilisez.

Ne faites pas dormir les jeunes enfants dans des pièces qui viennent d'être repeintes. Attendez quelques jours après la fin des travaux.